

ÉCOLE DU LOUVRE

Louise Thomas-Vaillant

L'État et le musée,
Considérations sur le rôle politique du
musée en France

Volume d'annexes

Mémoire de recherche

(2^{ème} année de 2^{ème} cycle)

Présenté sous la direction de

Mme Françoise Mardrus

SEPTEMBRE 2014

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



Note d'intention

Pour accompagner notre propos, nous avons trouvé judicieux de proposer au lecteur des illustrations et des éléments de compléments, comme il est d'usage. Cependant, notre travail couvrant une longue période, il ne s'agit pas ici d'exposer la multitude d'œuvres et de documents illustrant les musées que nous abordons, mais de donner au lecteur des éléments de repère et de compréhension. Ainsi, il trouvera dans ces annexes des plans, des reproductions d'œuvres et autres documents qui, nous l'espérons, rendront notre travail plus vivant. Certaines parties sont plus documentées que d'autres, ou davantage propice à l'illustration, et cela explique que le nombre de documents varie d'une partie à une autre.

Sommaire

Annexes 1 – Le Louvre	3
Document 1 – Lettre de Garat à la Commission du Muséum, 21 avril 1793	3
Document 2 – Entrée triomphale des œuvres saisies en Italie à Paris, 27 juillet 1798	6
Document 3 – Dominique Vivant Denon, « huissier priseur de l’Europe »	7
Document 4 – Buste de Napoléon par Bartolini	8
Document 5 – Mariage de Napoléon et de Marie-Louise d’Autriche au musée du Louvre	9
Annexes 2 – Versailles	10
Document 6 – Dédicace du musée « à toutes les gloires de la France »	10
Document 7 – L’aile du Midi	11
Document 8 – La salle de 1792	12
Document 9 – La bataille de Valmy	13
Document 10 – La bataille de Jemmapes	13
Document 11 – La galerie des Batailles	14
Document 12 – Liste des tableaux de la galerie des Batailles	15
Document 13 – La Salle de 1830	18
Document 14 – La salle du Congrès	19
Document 15 – Visites officielles à Versailles	19
Document 16 – La signature du traité de paix, 1919	21
Document 17 – « Photo de famille » du G7, 1982	21
Annexes 3 – Les xx^e et xxi^e siècles	22
Document 18 – Décret de 1959 : organisation du ministère des Affaires culturelles	22
Document 19 – Ministres de la Culture de la V ^e République	23
Document 20 – Budget de la Culture 1960-1996	24
Document 21 – Le Centre Pompidou	25
Document 22 – Le Grand Louvre	27

Annexes 1 – Le Louvre

Si de nombreux documents et images auraient pu venir illustrer la partie de notre propos consacrée au musée du Louvre, nous avons choisi de n'en retenir que quatre, dont la force symbolique permet de saisir l'enjeu politique lié au musée de la Révolution à l'Empire.

Document 1 – Lettre de Garat à la Commission des monuments et à celle du Muséum, 21 avril 1793

Le ministre de l'Intérieur aux citoyens composant la Commission des monuments.

Paris, le 21 avril 1793,
l'an 2^e de la République.

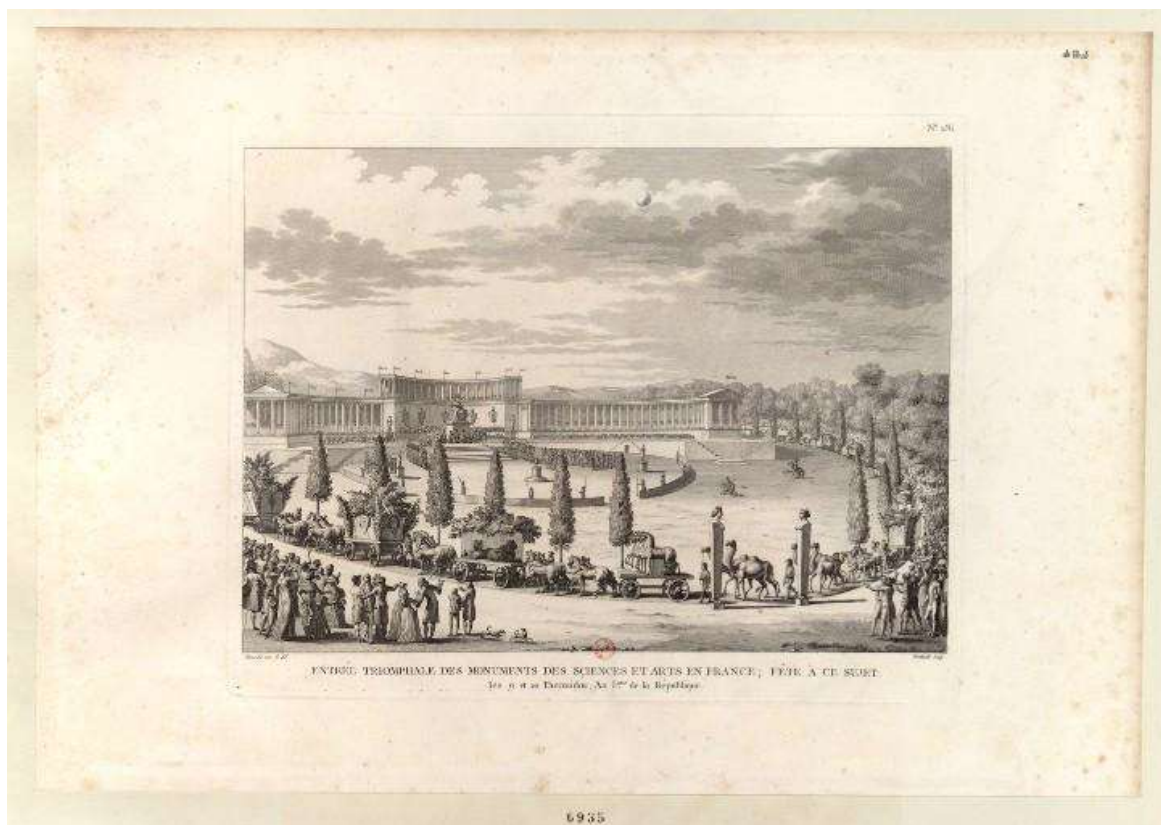
Conformément au vœu de la loi du 19 septembre, je vous ai invités, citoyens, par ma lettre du 31 mars, à vous concerter avec les commissaires chargés par mon prédécesseur des détails relatifs à la disposition du Muséum national, dont celle loi a fixé le local au Louvre, pour y faire incessamment transporter les objets précieux qui méritent d'y être admis et qui se trouvent en ce moment au Dépôt provisoire des Petits-Augustins, et pour hâter autant qu'il sera possible l'époque à laquelle le public pourra jouir de ce rassemblement, dont les circonstances actuelles accroîtront encore l'intérêt. Cette victoire à remporter, en ce moment même, sur nos orages intestins et sur nos ennemis du dehors ne sera point en effet la moins importante de celles auxquelles doivent tendre les efforts nationaux, elle peut surtout commander infiniment à l'opinion, cette maîtresse si souvent souveraine de la destinée des empires. J'attache, à ce titre, un plus grand prix encore à cette entreprise, et ce point de vue doit la rendre également chère aux amis des arts, à ceux de la patrie et aux amis mêmes de l'humanité qu'elle tend à consoler des fureurs de nos passions et des calamités de la guerre. Il est digne de vous, citoyens, de concourir de plus en plus à son succès et de favoriser tous les développements qui peuvent en augmenter l'utilité. L'un des principaux moyens d'y parvenir serait de déterminer avec quelque précision le système d'après lequel les

musées, que le résultat définitif de vos travaux tend à former, doivent être ordonnés pour le plus grand bien de l'instruction publique et de la gloire de nos arts. Le choix de ce système m'a paru d'un assez singulier intérêt pour me déterminer à y appeler votre attention, et l'influence qu'il peut avoir sur la direction des mesures administratives y ajoute de plus le mérite de l'urgence. En livrant cet objet à vos méditations, je ne puis ni ne dois songer à diriger l'opinion d'hommes, juges naturels et plus éclairés que moi de ces sortes de questions, mais je ne craindrai pas néanmoins de vous soumettre quelques-unes de mes idées à cet égard, en vous les offrant uniquement comme base peut-être utiles de la discussion plus approfondie qui est réservée à vos lumières. L'ordonnance ou le classement des objets destinés à former un Muséum peut être considéré sous divers points de vue, dont il n'est pas un qui, selon le but d'utilité ou de circonstance, ne soit susceptible de réunir quelques opinions en sa faveur. Le choix à faire entre eux tient principalement à l'idée précise du motif de l'institution. Il est ici indiqué par les mots mêmes de la loi que j'ai déjà tracés, c'est l'instruction publique et la gloire des arts. C'est donc sous ce point de vue que vous avez à examiner si l'on doit se décider pour le système des écoles diverses, pour celui de l'histoire chronologique ou progressive, pour celui des genres, pour celui des styles, ou pour celui de la simple variété pittoresque de curiosité ou de coup d'œil. Vous aurez également à examiner jusqu'à quel point la comparaison instructive destinée à former le sentiment éclairé des arts peut gagner au rapprochement, à l'isolement ou à l'espacement convenablement réparti des productions de même espèce. Vous aurez aussi à discuter plusieurs questions accessoires que le sujet vous offrira de lui-même, et parmi lesquelles vous jugerez peut-être convenable d'admettre par exemple celle de savoir si l'exclusion de nos musées de toutes les productions d'artistes vivants ne tendrait pas à donner à leur destination un caractère plus auguste et à dégager leur formation de toutes les influences si corruptrices de l'amour-propre et des petites cabales personnelles. Cette idée m'a été suggérée par un artiste qui lui-même peut-être est dans le cas de perdre à ce qu'elle soit adoptée, et cette circonstance est faite pour y ajouter un intérêt de plus. Indépendamment de ces considérations générales et applicables à tous les musées, il en est de locales qui tiennent aux dispositions mêmes de tel ou tel emplacement donné. C'est sous cet aspect particulier que vous aurez à considérer les meubles à prendre pour l'ordonnance du Muséum du Louvre, pour sa plus convenable disposition, pour les

ouvrages à faire à l'édifice afin de le rendre parfaitement propre à sa destination et pour lesquels il serait peut-être convenable de m'aider à obtenir quelques secours de la munificence nationale. J'ai pensé que les commissaires nommés par mon prédécesseurs pour disposer ce Muséum pourraient vous aider de quelques lumières et de quelques renseignements locaux et que, confrères d'ailleurs de plusieurs d'entre vous, le concert auquel vous pourriez les admettre dans cet examen ne pouvait ni vous nuire ni vous déplaire. Je les ai autorisé en conséquence à vous voir et à vous communiquer toutes les indications qu'ils sont en état de vous donner, et je vous invite vous mêmes à les accueillir en cette circonstance avec cette fraternité dont les effets ne peuvent être qu'infiniment utiles au vœu commun qui vous anime, celui du progrès des arts et de l'instruction. Les questions que je vous propose de résoudre ne se borneront point à une utilité locale et du moment ; leur examen traité par vous peut produire un ouvrage aussi utile que piquant et même classique dans l'histoire des arts, et je ne doute pas que l'amour éclairé que vous leur portez ne vous engage à mettre dans le travail que j'ose attendre de votre zèle tout le soin et tout le développement dont vous êtes capables.

Archives nationales, F¹⁷ 1032.

Document 2 – Entrée triomphale des œuvres saisies en Italie à Paris, 27 juillet 1798



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Pierre-Gabriel BERTHAULT (1737-1831) et Abraham GIRARDET (1763-1823), *Entrée triomphale des monuments des arts et des sciences en France ; fête à ce sujet : les 9 et 10 thermidor and 6^{me} de la République*, H. : 0,24 m, L. : 0,29 m, 1802, Estampe, Bibliothèque nationale de France, Département estampes et photographies, Paris.

Document 3 – Dominique Vivant Denon, « huissier priseur de l'Europe »



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

François-Joseph HEIM (1787-1865), *Vivant Denon travaillant au milieu d'objets d'art de toute nature apportés en France à la suite des conquêtes de Napoléon Ier*, gravure au trait, 1810, Bibliothèque nationale de France, Département estampes et photographie, Paris.

Document 4 – Buste de Napoléon par Bartolini



Lorenzo BARTOLINI (1777-1850), *Napoléon Ier*, H. : 1,55m ; L. : 0,91m ; Pr. : 0,76m, Fonte de 1805 pour la porte d'entrée du musée du Louvre, musée du Louvre, Département des sculptures, Paris.

Document 5 – Mariage de Napoléon et de Marie-Louise
d'Autriche au musée du Louvre



Benjamin ZIX (1772-1811), *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise, le 2 avril 1810*, H. : 0,4 m, L. : 0,6 m, encre grise, lavis brun, plume, musée du Louvre, Cabinet des dessins, Paris.

Annexes 2 – Versailles

La partie sur le musée historique de Louis-Philippe à Versailles pourrait faire l'objet de dizaines de pages d'illustrations. Nous proposons les plans permettant au lecteur de se repérer dans les lieux, les vues des salles détaillées au cours de notre propos, et une petite sélection de tableaux.

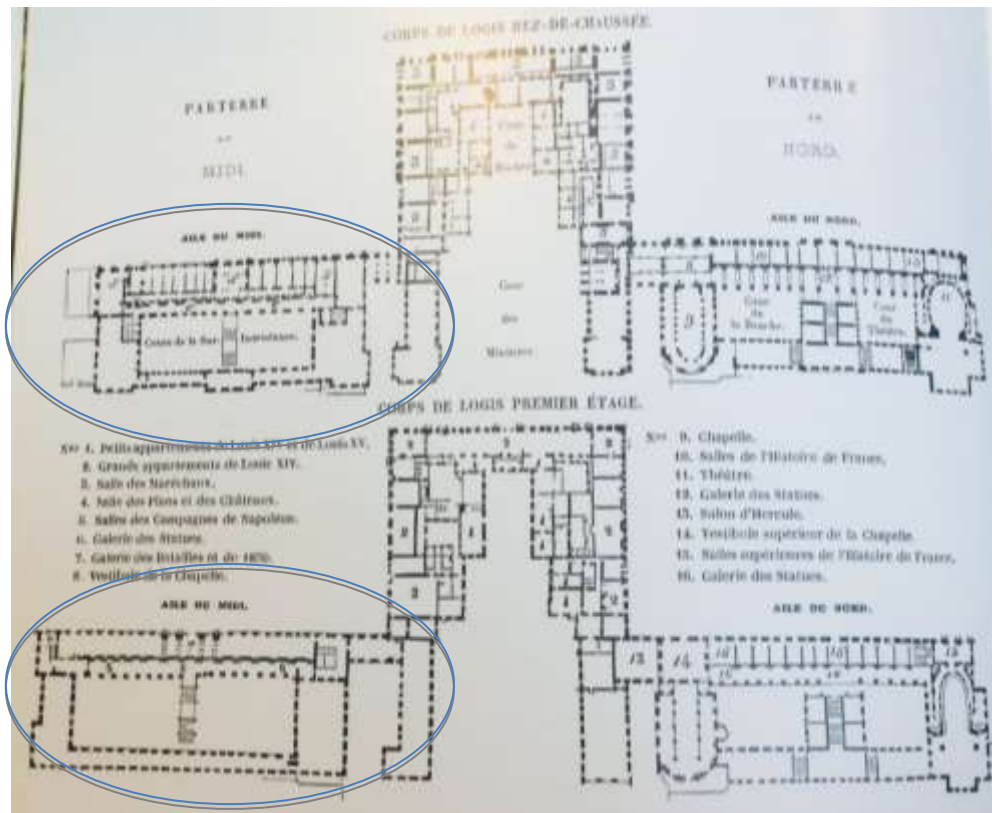
Quelques documents, enfin, viennent illustrer de la présence de la République à Versailles.

Document 6 – Dédicace du musée « à toutes les gloires de la France »



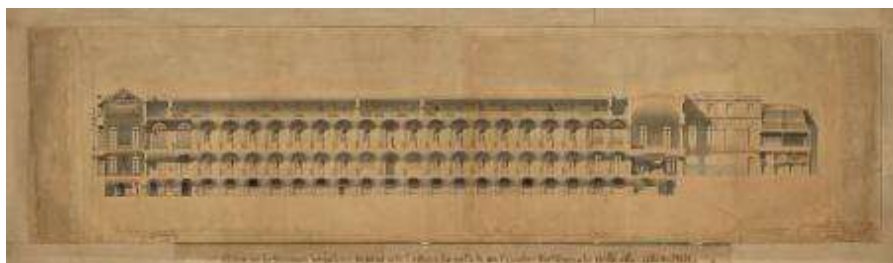
Cette dédicace inscrite sur le fronton du pavillon Dufour introduit les galeries historiques de Louis-Philippe au château de Versailles, inaugurées en 1837.

Document 7 – L'aile du Midi



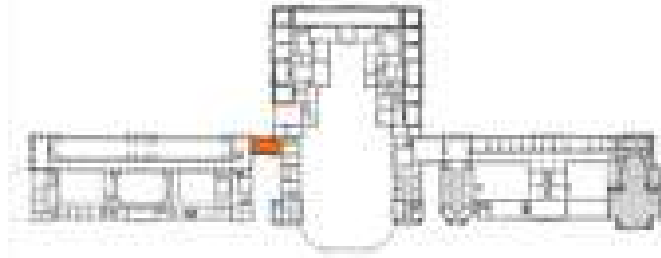
Doc. 7a. Plan des galeries historiques de Versailles, gravure extraite de l'ouvrage du comte de Laborde, 1839 (reproduit dans Claire CONSTANS et Laurent GERVERAU, *Le musée révélé : l'histoire de France au château de Versailles*, Paris et château de Versailles, Robert Laffont, 2005, p. 58).

Ce plan montre l'état du parcours à l'ouverture et la transformation des espaces intérieurs. A gauche de l'image, encadrée, apparaît l'aile sud, au rez-de-chaussée et au premier étage.



Doc. 7b. Charles-Frédéric NEPVEU (1777-1862), *Coupe de l'aile du midi sur les galeries de pierre*, 1840.

Document 8 – La salle de 1792



Doc. 8a. Localisation de la salle de 1792 dans l'aile du Midi, rez-de-chaussée.



Doc. 8b. Vue actuelle de la salle de 1792.

Document 9 – La bataille de Valmy



Jean-Baptiste MAUZAISSE (1784-1844), d'après Horace VERNET (1789-1863), *Bataille de Valmy, 20 septembre 1792*, H. : 296 cm, L. : 678 cm, huile sur toile, 1834, musée national du château de Versailles, salle de 1792.

Document 10 – La bataille de Jemmapes



Henry SCHEFFER (1798-1862), d'après Horace VERNET (1789-1863), *Bataille de Jemmapes, 6 novembre 1792*, H. : 296 cm, L. : 678 cm, huile sur toile, 1834, musée national du château de Versailles, salle de 1792.

Document 11 – La galerie des Batailles



Doc. 11a. Localisation de la galerie des Batailles dans l'aile sud, premier étage.



Doc. 11b. François-Joseph HEIM (1787-1865), *Louis-Philippe inaugure la galerie des Batailles le 10 juin 1837*, H. : 33,5 cm, L. : 46,5 cm, huile sur toile, musée national du château de Versailles.



Doc. 11c. Vue actuelle de la galerie des Batailles

Document 12 – Liste des tableaux de la galerie des Batailles

A gauche en entrant :

- ♦ Ary SCHEFFER (1795-1858), *Bataille de Tolbiac, 596*. Victoire de Clovis sur les Alamans. Évocation de la dynastie mérovingienne.

Mur de gauche :

- ♦ Charles STEUBEN (1788-1856), *Bataille de Poitiers, 25 octobre 732*. Victoire de Charles Martel sur les Arabes.
- ♦ Ary SCHEFFER (1795-1858), *Charlemagne recevant la soumission de Witikind à Paderborn, 785*. Évocation des guerres menées en Saxe par l'empereur.
- ♦ Victor SCHNETZ (1787-1870), *Le Comte Eudes défend Paris contre les Normands, 886*. Évocation du rôle de l'ancêtre des Capétiens, et donc de Louis-Philippe, dans la défense de la France.
- ♦ Horace VERNET (1789-1863), *Bataille de Bouvines, 27 juillet 1214*. Victoire de Philippe II Auguste sur les Impériaux.
- ♦ Eugène DELACROIX (1798-1863), *Bataille de Taillebourg, 21 juillet 1242*. Victoire de Saint-Louis sur Henri III d'Angleterre.
- ♦ Charles-Philippe LARIVIERE (1798-1876), *Bataille de Mons-en-Pévèle, 18 août 1304*. Victoire de Philippe IV le Bel sur les Flamands.
- ♦ Henry SCHEFFER (1798-1862), *Bataille de Cassel, 23 août 1328*. Victoire de Philippe VI de Valois sur les Flamands.

Entre les colonnes :

- ♦ Charles-Philippe LARIVIERE (1798-1876), *Bataille de Cocherel, 16 mai 1364*. Victoire de Du Guesclin sur le roi de Navarre, pendant la guerre de Cent Ans.
- ♦ Henry SCHEFFER (1798-1862), *Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans, 8 mai 1429*. Évocation de la première grande victoire de la guerre de Cent Ans.
- ♦ Charles-Philippe LARIVIERE (1798-1876), *Bataille de Castillon, 17 juillet 1453*. Victoire de Dunois sur les Anglais de Talbot, qui clôt la guerre de Cent Ans.

Mur de gauche (suite) :

- ♦ Eloi-Firmin FERON (1802-1876), *Charles VIII entrant à Naples, 12 mai 1495*. Évocation du début des guerres d'Italie.

- ♦ Alexandre-Évariste FRAGONARD (1780-1850), *François Ier à la bataille de Marignan, 14 septembre 1515*. Victoire de la France sur les Suisses pendant les guerres d'Italie.
- ♦ François-Édouard PICOT (1786-1868), *Prise de Calais par le duc de Guise, 9 janvier 1558*. La ville est reprise aux Anglais, l'événement conclut la guerre de Cent Ans.
- ♦ François, baron GERARD (1771-1837), *Entrée d'Henri IV à Paris, 22 mars 1594*. Évocation de la guerre de reconquête menée par le premier roi Bourbon.
- ♦ François-Joseph HEIM (1787-1865), *Bataille de Rocroi, 19 mai 1643*. Victoire du Grand Condé (le duc d'Enghien) sur les Espagnols (guerre de Trente Ans).
- ♦ Jean-Pierre FRANQUE (1774-1860), *Bataille de Lens, 20 août 1648*. Victoire du Grand Condé sur les Espagnols (guerre de Trente Ans).
- ♦ Charles-Philippe LARIVIERE (1798-1876), *Bataille des Dunes, 14 juin 1658*. Victoire de Turenne sur les Espagnols.

Fond de la galerie :

- ♦ Jean ALAUX (1786-1864), *Louis XIV menant l'assaut au siège de Valenciennes, 17 mars 1677*. Victoire française sur les Espagnols (guerre de Hollande).

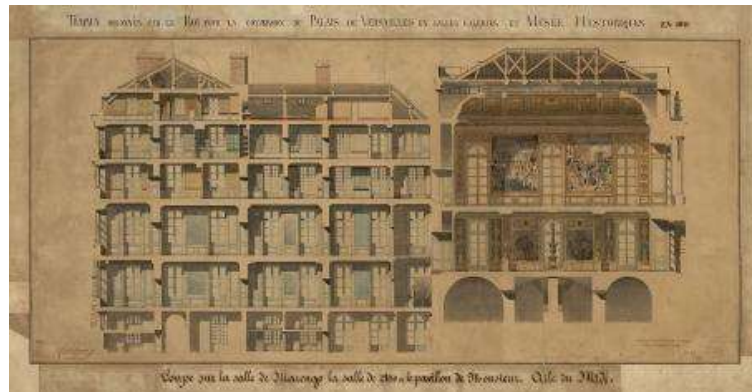
Mur de droite :

- ♦ Eugène DEVERIA (1800-1857), *Bataille de la Marsaille, 4 octobre 1693*. Victoire du Maréchal de Catinat sur le duc de Savoie (guerre de la ligue d'Augsbourg).
- ♦ Jean ALAUX (1786-1864), *Bataille de Villaviciosa, 10 décembre 1710*. Victoire du duc de Vendôme sur le duc de Starhemberg (guerre de Succession d'Espagne).
- ♦ Jean ALAUX (1786-1864), *Bataille de Denain, 24 juillet 1712*. Victoire du maréchal de Villars sur le prince Eugène de Savoie (guerre de Succession d'Espagne).
- ♦ Horace VERNET (1789-1863), *Bataille de Fontenoy, 11 mai 1745*. Victoire du maréchal de Saxe sur les Anglais (guerre de Succession d'Autriche).
- ♦ Auguste COUDER (1789-1873), *Bataille de Lawfeld, 27 juillet 1747*. Victoire du maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland (guerre de Succession d'Autriche).
- ♦ Auguste COUDER (1789-1873), *Siège de Yorktown, 17 octobre 1781*. Washington et Rochambeau donnent l'ordre de l'assaut sur cette place qui conclut la guerre d'indépendance américaine.
- ♦ Jean-Baptiste MAUZAISSE (1784-1844), *Bataille de Fleurus, 26 juin 1794*. Victoire du général Jourdan sur les Autrichiens (Première coalition).

Mur de droite (suite) :

- ◆ Henri-Félix-Emmanuel PHILIPPOTEAUX (1815-1884), *Bataille de Rivoli, 14 janvier 1797*. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (première campagne d'Italie).
- ◆ François BOUCHOT (1800-1842), *Bataille de Zurich, 25 septembre 1799*. Victoire du général Masséna sur les Russes (deuxième coalition).
- ◆ Frédéric-Henri SCHOPIN (1804-1880), *Bataille de Hohenlinden, 3 décembre 1800*. Victoire du général Moreau sur les Autrichiens (deuxième coalition).
- ◆ François, baron GERARD (1771-1837), *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*. Victoire de Napoléon sur les Russes (campagne d'Allemagne, troisième coalition).
- ◆ Horace VERNET (1789-1863), *Bataille d'Éna, 14 octobre 1806*. Victoire de Napoléon sur les Prussiens (campagne de Prusse, troisième coalition).
- ◆ Horace VERNET (1789-1863), *Bataille de Friedland, 14 juin 1807*. Victoire de Napoléon sur les Russes (campagne de Prusse, troisième coalition).
- ◆ Horace VERNET (1789-1863), *Bataille de Wagram, 6 juillet 1809*. Victoire de Napoléon sur les Autrichiens (campagne d'Autriche, quatrième coalition).

Document 13 – La Salle de 1830



Doc. 13a. Charles-Frédéric NEPVEU (1777-1862), *Coupe de la salle de 1830 et du pavillon de Provence*, plume, aquarelle et rehauts dorés sur papier, 1837, musée national du château de Versailles.

Le dessin montre la coupe de l'extrémité méridionale de l'aile sud. A gauche est figuré le pavillon de Provence et à droite la coupe de la partie sur jardin, où se superposent les fourrières voûtées, la salle de Marengo et la salle de 1830 qui conclut le parcours initial du musée historique.



Doc. 13b. Vue actuelle de la salle de 1830. On distingue sur le mur de gauche la toile d'Eloi-Firmin FERON (1802-1876) représentant l'arrivée à l'Hôtel de ville du duc d'Orléans le 31 juillet 1830.

Document 14 – La salle du Congrès



Doc. 14a. Localisation de la salle du Congrès dans l'aile sud.



Doc. 14b. Vue actuelle de la salle du Congrès.

Document 15 – Visites officielles à Versailles



Doc. 15a. Eugène LAMI (1800-1890), *Souper à Versailles en l'honneur de la reine d'Angleterre, le 25 juillet 1855*, H. : 48,5 cm, L. : 66,5 cm, aquarelle, musée national du château de Versailles.



Doc. 15b. René VITAL pour *Paris-Match*, *Yvonne de Gaulle, John Fitzgerald Kennedy, Charles de Gaulle et Jackie Kennedy à Versailles, 31 mai 1961*.

Document 16 – La signature du traité de paix, 1919



Document 17 – « Photo de famille » du G7, 1982



Annexes 3 – Les XX^e et XXI^e siècles

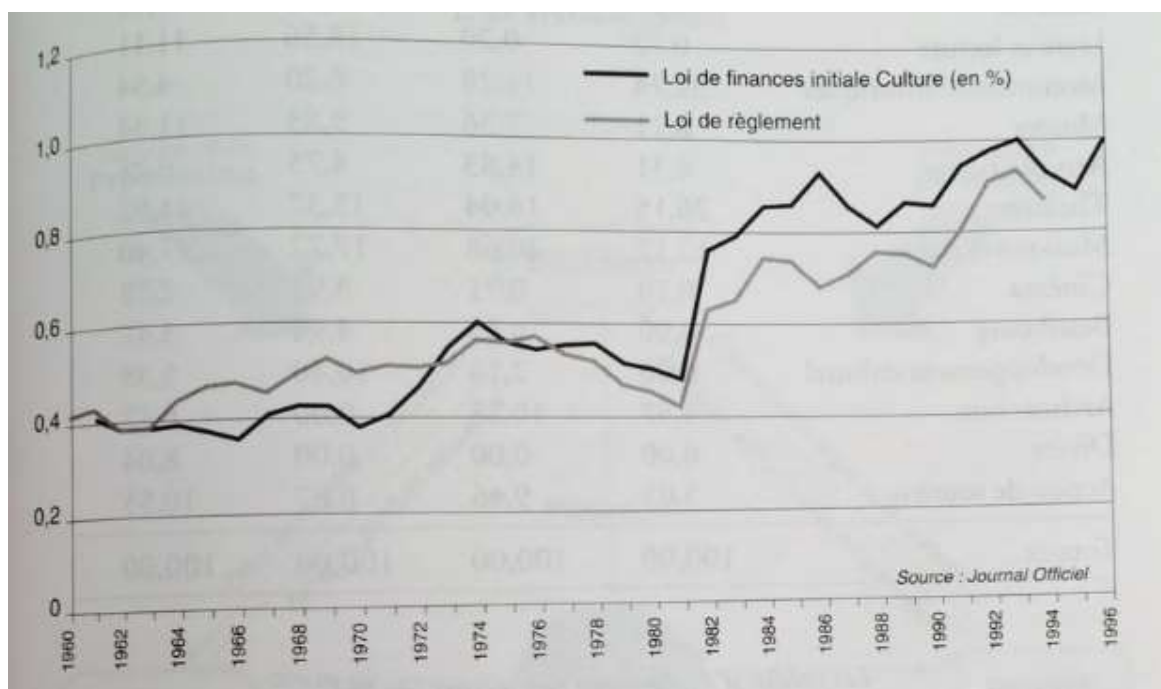
Document 18 – Décret de 1959 portant organisation du ministère des Affaires culturelles

26 Juillet 1959	JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	7413
<p>Art. 3. — Les missions d'aide et de coopération peuvent utiliser les concours d'experts dans les conditions prévues à l'article 4 du décret n° 59-887 du 23 juillet 1959 ou faire appel aux organismes prévus à l'article 4 (dernier alinéa) du décret n° 59-163 du 27 mars 1959.</p> <p>Art. 4. — Chaque mission d'aide et de coopération est placée sous l'autorité d'un chef de mission qui assure la direction et le fonctionnement de la mission. Le chef de mission bénéficie d'un indice fonctionnel.</p> <p>Art. 5. — Le chef de mission d'aide et de coopération est nommé par décret pris sur le rapport du ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération.</p> <p>Le ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération nomme par arrêté les autres membres de la mission, sous réserve des dispositions de l'article 6 ci-après.</p> <p>Art. 6. — Les adjoints financiers pour les affaires d'aide et de coopération sont nommés par arrêté conjoint du ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération et du ministre des finances et des affaires économiques.</p> <p>Ils sont placés, par l'intermédiaire des chefs de missions d'aide et de coopération, sous l'autorité conjointe du ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération et du ministre des finances et des affaires économiques.</p> <p>Les adjoints financiers visés au premier alinéa du présent article appartiennent aux cadres du ministère des finances et des affaires économiques. Ils sont rémunérés sur le budget de ce ministère.</p> <p>Art. 7. — Sauf en ce qui concerne les agents visés à l'article 6, le personnel des missions appartenant aux cadres de la fonction publique est placé en position de service détaché auprès du ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération. Le régime de recrutement et de rémunération de ce personnel ainsi que les avantages accessoires dont il est susceptible de bénéficier sont fixés par décisions conjointes du ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération et du ministre des finances et des affaires économiques.</p> <p>Art. 8. — Les dépenses afférentes à la rémunération du personnel visé à l'article 7 sont imputées sur les crédits ouverts à cet effet à une section spéciale du budget du Premier ministre.</p> <p>Art. 9. — Le ministre d'Etat et le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République française.</p> <p>Fait à Paris, le 23 juillet 1959.</p> <p style="text-align: right;">MICHEL DEBRÉ.</p> <p>Par le Premier ministre :</p> <p>Le ministre d'Etat, ROBERT LECOURT.</p> <p>Le ministre des finances et des affaires économiques, ANTOINE PESAY.</p> <p>Le secrétaire d'Etat aux finances, VALÉRY GUSCARD D'ESTAIN.</p> <p>Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, MAX FÉLCHET.</p>	<p>Vu le décret n° 59-114 du 13 mars 1959 relatif à la commission chargée de fixer l'organisation de l'ensemble des services transférés à un ministre d'Etat,</p> <p>Décrète :</p> <p>Art. 1^{er}. — Le ministre chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel; et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.</p> <p>Art. 2. — L'administration centrale du ministre chargé des affaires culturelles comprend :</p> <p>Un bureau du cabinet.</p> <p>Un service d'administration générale.</p> <p>La direction générale des arts et lettres, à laquelle sont rattachés des éléments des services de l'éducation populaire qui seront déterminés par arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et du ministre des affaires culturelles.</p> <p>La direction de l'architecture.</p> <p>La direction des archives de France.</p> <p>Est en outre rattaché au ministère chargé des affaires culturelles le centre national de la cinématographie, conformément au décret n° 59-212 du 3 février 1959.</p> <p>Art. 3. — Le transfert sous l'autorité du ministre chargé des affaires culturelles des services ayant pour mission dans les divers départements ministériels de promouvoir une action culturelle ou artistique pourra faire l'objet de décrets ultérieurs pris suivant la procédure fixée par le décret n° 29-178 du 23 janvier 1959 et sur le rapport des ministres intéressés.</p> <p>Art. 4. — Les modalités d'application du présent décret, notamment en ce qui concerne la mission et l'organisation des services, seront fixées par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles.</p> <p>Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République française.</p> <p>Fait à Paris, le 21 juillet 1959.</p> <p style="text-align: right;">C. DE GAULLE.</p> <p>Par le Président de la République :</p> <p>Le Premier ministre, MICHEL DEBRÉ.</p> <p>Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, ANDRÉ MALRAUX.</p> <p>Le ministre des finances et des affaires économiques, ANTOINE PESAY.</p> <p>Le ministre de l'éducation nationale, ANDRÉ DOULIOUHE.</p> <p>Le ministre de l'industrie et du commerce, JEAN-MARCEL JEANNNET.</p>	
MINISTÈRE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES		
Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles.		
<p>Le Président de la République,</p> <p>Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles,</p> <p>Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement, ensemble le décret du 22 juillet 1959 relatif à la composition du Gouvernement;</p> <p>Vu le décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat;</p> <p>Vu le décret du 23 février 1959 chargeant un directeur général d'une mission de coordination avec le titre de secrétaire général;</p>		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE		
Conseil d'Etat.		
<p>Par arrêté du 24 juillet 1959, M. Larché, maître des requêtes au conseil d'Etat, est placé dans la position hors cadre pour exercer les fonctions de directeur ou secrétaire général du Gouvernement.</p>		
Administration pénitentiaire.		
<p>Par arrêté du 11 juillet 1959, M. Pincis (Xavier), surveillant militaire de 1^{re} classe des services pénitentiaires de la Guyane, est réintégré dans son cadre d'origine pour compter du 15 juillet 1959.</p>		
<p>Par arrêté du 11 juillet 1959, est admis à faire valoir ses droits à une retraite d'ancienneté, sur sa demande, pour compter du 15 juillet 1959, M. Pincis (Xavier-Léon), surveillant militaire de 1^{re} classe des services pénitentiaires de la Guyane.</p>		

Document 19 – Ministres de la Culture de la V^e République

Décret de nomination	Identité	Intitulé	Gouvernement	Président de la République
8 janvier 1959	A. Malraux	Ministre d'État	Debré	Charles de Gaulle
14 avril 1962	A. Malraux	Ministre d'État chargée des Affaires culturelles	Pompidou I Pompidou II Pompidou III Pompidou IV Couve de Murville	
20 juin 1969	Ed. Michelet	Ministre d'État chargé des Affaires culturelles	Chaban-Delmas	Georges Pompidou
19 octobre 1970	A. Bettencourt	Ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des Affaires culturelles par intérim	Chaban-Delmas	
7 janvier 1971	J. Duhamel	Ministre des Affaires culturelles	Chaban-Delmas Messmer I	
5 avril 1973	M. Druon	Ministre des Affaires culturelles	Messmer II	
1 ^{er} mars 1974	A. Peyrefitte	Ministre des Affaires culturelles et de l'Environnement	Messmer III	
8 juin 1974	M. Guy	Secrétaire d'État à la Culture	Chirac I	Valéry Giscard d'Estaing
27 août 1976	Fr. Giroud	Secrétaire d'État à la Culture	Barre I	
30 mars 1977	M. d'Ornano	Ministre de la Culture et de l'Environnement	Barre II	
5 avril 1978	J.-Ph. Lecat	Ministre de la Culture et de la Communication	Barre III	
4 mars 1981	M. d'Ornano	Ministre de l'Environnement et du cadre de vie, chargé des fonctions de ministre de la culture et de la communication	Barre III	
22 mai 1981	J. Lang	Ministre de la Culture	Mauroy I Mauroy II	
24 mars 1983	J. Lang	Ministre délégué à la Culture	Mauroy III	
7 décembre 1984	J. Lang	Ministre de la Culture	Fabius	François Mitterrand
20 mars 1986	Fr. Léotard	Ministre de la Culture et de la Communication	Chirac II	
12 mai 1988	J. Lang	Ministre de la Culture et de la Communication	Rocard I	
28 juin 1988	J. Lang	Ministre de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire	Rocard II	
16 mai 1991	J. Lang	Ministre de la Culture et de la Communication	Cresson	
2 avril 1992	J. Lang	Ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture	Bérégovoy	
30 mars 1993	J. Toubon	Ministre de la Culture et de la Francophonie	Balladur	
18 mai 1995	Ph. Douste-Blazy	Ministre de la Culture	Juppé I Juppé II	
4 juin 1997	C. Trautmann	Ministre de la Culture et de la Communication	Jospin	Jacques Chirac
27 mars 2000	C. Tasca	Ministre de la Culture et de la Communication	Jospin	
7 mai 2002	J.-J. Aillagon	Ministre de la Culture et de la Communication	Raffarin I Raffarin II	
31 mars 2004	R. Donnedieu de Vabres	Ministre de la Culture et de la Communication	Raffarin III	
20 avril 2005	R. Donnedieu de Vabres	Ministre de la Culture et de la Communication	Villepin	
18 mai 2007	Ch. Albanel	Ministre de la Culture et de la Communication	Fillon I Fillon II	Nicolas Sarkozy
23 juin 2009	Fr. Mitterrand	Ministre de la Culture et de la Communication	Fillon II-III	
16 mai 2012	A. Filippetti	Ministre de la Culture et de la Communication	Ayrault I Ayrault II Valls I	François Hollande
26 août 2014	Fl. Pellerin	Ministre de la Culture et de la Communication	Valls II	

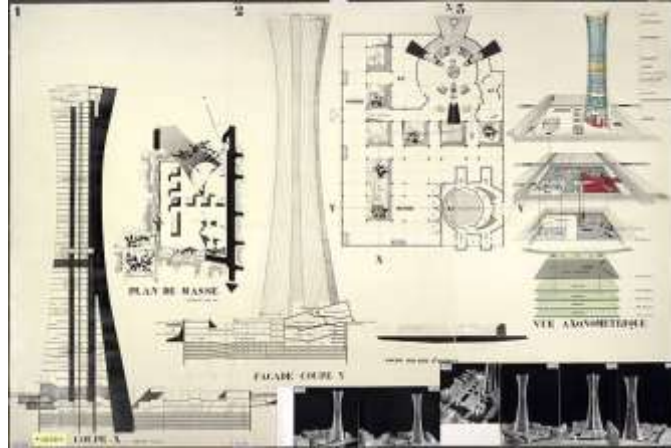
Document 20 – Budget de la Culture 1960-1996



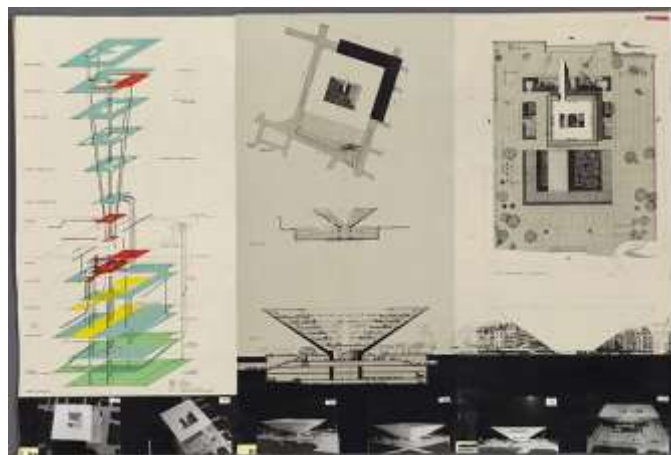
Part du budget du ministère de la Culture
dans le budget général de l'État de 1960 à 1996

Document 21 – Le Centre Pompidou

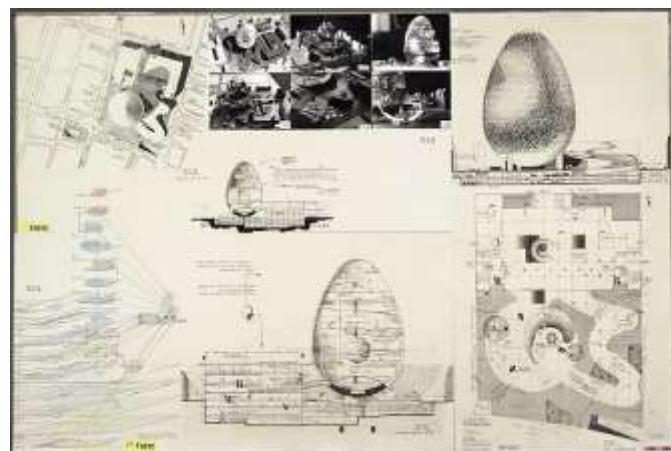
Doc. 21a. Quelques projets présentés au concours international non retenus



Projet n° 19, Claude Guilbert, Christian Belser, Alain Challier (France).



Projet n° 94, Nabil Abdelhadi, Ezzat Sakr (Égypte).



Projet n° 272, André Bruyère (France).



Doc. 21b. Le projet gagnant : Enzo Piano et Richard Rogers



Doc. 21c. Inauguration du Centre Pompidou le 31 janvier 1977

Document 22 – Le Grand Louvre



Doc. 22a. Sont présents, entre autres, autour de la maquette, Jack Lang (extrémité gauche), le président Mitterrand et l'architecte américano-chinois Ieoh Ming Pei (extrémité droite).



Doc. 22b. Patrick KOVARIK, *AFP*, La construction de la pyramide du Louvre se poursuit au centre de la cour Napoléon le 7 août 1987 à Paris.
